

## Promesses piétinées pour une revalorisation pérenne des gardes

Depuis plusieurs années, nous nous mobilisons pour une rémunération plus juste des internes et ce au profit d'un système de santé pérenne au service de nos patients.

Actuellement, les gardes de nuit des internes sont payées au niveau du smic horaire brut (11,52€ par heure) alors qu'il s'agit d'un travail épuisant, exigeant et indispensable à notre système de santé. A savoir, l'indemnisation actuelle est de 156,53€ brut soit 11,18€ par heure pour une garde de nuit en semaine et 171,24€ brut soit 12,25€ par heure pour une garde de nuit les week-end et jours fériés

Nos syndicats réunis avaient obtenu depuis août 2022, que les internes bénéficient enfin d'un salaire acceptable de leur travail, grâce à une revalorisation de 50% de l'indemnité de garde. Cette revalorisation a permis à beaucoup d'internes de faire face à des conditions d'exercice toujours plus difficiles et à la dégradation de leur qualité de vie.

La pérennisation de ce dispositif temporaire au-delà du 31 décembre 2023 est désormais indispensable. Par ailleurs, la latence entre les annonces ministérielles et leur promulgation a systématiquement entraîné des complications dans leur application concrète engendrant une rupture d'égalité entre les internes.

Tour à tour, les deux ministres de la Santé et de la Prévention successifs, Messieurs François BRAUN puis Aurélien ROUSSEAU, ont annoncé dans la presse le 19 août 2023 une pérennisation de cette mesure. Ces propos ont été confirmés par la Première ministre le 31 août. Pourtant, à ce jour, aucune mesure concrète ne vient étayer ces annonces ministérielles. Pire encore, selon les propos de la DGOS, la pérennisation de la revalorisation pour les internes n'est pas envisagée au-delà du 31 décembre.

La FNSIP-BM, l'ISNAR-IMG et l'ISNI dénoncent ce recul inacceptable, alors que les internes en médecine et en pharmacie, professionnel·les indispensables de l'hôpital, sont régulièrement oublié·es et méprisé·es par nos responsables administratifs.

Nous demandons une revalorisation pérenne à hauteur de 50% pour les gardes effectuées selon le service de garde normal et de 100% pour les gardes supplémentaires ; ainsi que l'intégration des astreintes, oubliées de la revalorisation depuis plus d'un an.

Antoine SOULA  
Florian GERY  
Co-présidents  
de la FNSIP-BM

06 84 21 05 43  
[president@fnsipbm.fr](mailto:president@fnsipbm.fr)

Florie SULLEROT

Présidente de l'ISNAR-IMG

06 32 53 06 05  
[president@isnar-img.com](mailto:president@isnar-img.com)

Guillaume BAILLY

Président de l'ISNI

06 50 67 39 32  
[presidence@isni.fr](mailto:presidence@isni.fr)

